Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT…COLLEGE PIERRE MENDES France SOYAUX 0160894k

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2017-2018

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 5 mars 2018

Présidence de : ANNE GRELLIER

Quorum : 13

Nombre des présents : 16

Nombre d'absents excusés :

Nombres d'invités : 0

Signatures

La Présidente

La Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 5 mars 2018

Ordre du jour :

I- Fonctionnement du conseil d'administration :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du CA du
Approbation de l'ordre du jour

II – Vie budgétaire et financière :

Admission en non valeur

III- Fonctionnement général :

DGH

PPMS

IV – Questions diverses

Qualité		Titulaire				Suppléant			
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	GRELLIER Anne	X						
	Principal adjoint	BAUDOUIN Bruno	X						
	Gestionnaire	BOUHIER Catherine	X						
	CPE	GEAY Corinne	X						
Élus locaux	Collectivité de rattachement	NEBOUT François			x				
	Collectivité de rattachement	GARCIA Stéphanie			X				
	Commune siège	GRIMAL Jérôme	x						
Personne qualifiée	DDEN	GUYONNET Elisabeth	x						
Personnels de l'établissement	Personnel d'enseignement	GUINOUARD Maryline	X						
		ALTERMATT Aline	X						
		CARKA Céline	X						
		GUIHAL Greta			x				
		CABIROL Vincent	X						
		NOUVIALE Valérie	x						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de la santé	BOULANGER Véronique	x			FORGET Béatrice			
		HARDY Emmanuel	x			CHITARELLO Steven			
Représentants de parents d'élèves et d'élèves	Parents	DALLA VALLE Christine	X			DASILVA Valérie			
		ESCARABAJAL Nathalie	x			TAIBI Nadia			
		DURANDET Nathalie			x	SIMONNOT Sandrine			
		LAFFORT J-Richard	x			JEAN Véronique			
		BEN HASSEN Leila		x		DREANO Ophelie			
		CHAGNAUD Nadia		x		CARISEY Florence			
	Élèves	KRZCIUK Salomée		x		CHAMPION Lili			
		BALLET Florian		x		AZZAM RAHHALI Salma			

Total des votants : 16

RUBRIQUE I. Fonctionnement du conseil d'administration

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame NOUVIALE est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du CA du 9 février 2018

16 voix pour

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le vote s'effectue à main levée.

Vote : 16 voix pour, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

RUBRIQUE II Vie budgétaire et financière

Admission en non-valeur :

Il s'agit d'une créance de demi-pension pour l'année 2017 d'un montant de 174,38 euros. La gestionnaire fait cette demande dans des délais brefs car il s'agit d'une famille monoparentale en difficulté financière attestée (commission de surendettement suite à une décision de justice), il serait donc coûteux et inefficace pour l'établissement de lancer une procédure avec relance et huissier. L'enfant étant encore dans l'établissement, une demande au fonds social sera faite pour les prochaines factures de demi-pension.

L'admission en non-valeur est adoptée à l'unanimité : 16 voix

RUBRIQUE III. Fonctionnement général

DGH :

Après avoir précisé que cette répartition de la DGH a été présentée et discutée en conseil pédagogique et en commission permanente, Mme la principale reprend les documents envoyés aux membres du CA pour expliquer les choix qui ont prévalu à cette répartition.

La structure de l'établissement pour l'année prochaine reste stable avec 21 divisions : 6 classes de 6e et 5 classes de 5e, 4e et 3e. Cette différence est due à l'effet de seuil qui est de 28 élèves en 6e et de 30 élèves pour les autres niveaux.

La DGH est attribuée en fonction des prévisions du nombre de divisions (29h par classe), avec l'ajout de 4h par forfait UNSS, 1 h pour la classe Ulis et 2h pour la classe bilangue. Ces 2 heures n'avaient pas été attribuées l'an dernier suite à l'assouplissement de la réforme du collège. On arrive cette année à une DHG de 645 h (644 en 2017) réparties en 506 heures postes (HP) et 49 heures supplémentaires annuelles (HSA).

Le calendrier pour le vote sur de cette répartition est imposé, il doit être réalisé au plus tard avant le 15 mars.

La proposition de répartition a été faite en tenant compte des spécificités de l'établissement (dispositifs déjà mis en place : fluence, tutorat, dédoublements dans certaines matières sur certains niveaux.) et des demandes institutionnelles (AP et EPI).

Il convient de garder un certain volant d'HSA pour parvenir à mettre en œuvre certains dispositifs, notamment les « devoirs faits », les Indemnités pour Mission Particulière (IMP), la constitution d'un second groupe d'espagnol si les effectifs sont trop lourds, les EPI, la prise en charge des élèves non-nageurs et le paiement d'éventuels intervenants extérieurs. Il faudrait au total 25 HSA, ce qui est trop important. Il conviendra donc, notamment pour les dispositifs particuliers (tel Fluence), de demander des moyens supplémentaires à la DSDEN.

De plus, certaines incertitudes demeurent, notamment quant à un poste d'EPS, à la présence de stagiaires et aux mariages entre établissements pour les compléments de service.

La principale présente ensuite les choix réalisés :

- maintien du dédoublement en 6e pour l'anglais, le français et les mathématiques ;
- le dédoublement sur tous les niveaux en SVT et sur les niveaux 5e, 4e et 3e en sciences physiques ;
- maintien de la répartition pour le pôle technosciences en 6e en 1h de sciences physiques et 1,5 h de SVT et de techno ;
- répartition des 6 heures de langue en bilangue en 4h d'anglais et 2h d'allemand
- répartition des heures de langue et culture étrangère (latin) en 1h en 5e et 2h en 4e et 3e ;
- 2h pour l'ouverture d'une section langue et culture étrangère en allemand.

La répartition de la DGH est adoptée à l'unanimité (16 voix)

PPMS :

Les textes prévoient 3 exercices de sécurité durant l'année scolaire, dont 1 exercice incendie, effectué en octobre, et 2 de mise en sécurité. Un exercice « attentat/intrusion » a été effectué le 16 janvier au matin. Les personnels et les élèves avaient été prévenus de la semaine, mais pas du jour. Les professeurs principaux avaient consacré des heures de vie de classe à sa préparation. L'exercice qui a duré environ 30 minutes a été lancé par un signal sonore préenregistré.

Constats : il s'est bien mieux déroulé que la dernière fois. Tout le monde, élèves y compris, a réagi correctement et efficacement. Il y a une nette amélioration de l'implication. La sonnerie n'a pas été entendue dans les locaux techniques ni dans le bâtiment administratif. Pour rappel, le conseil départemental avait financé il y a 3 ans l'installation de la sonnerie, mais celle-ci a été complétée par la collectivité en 2017 et par l'établissement sur fonds propres l'an dernier (modulation du volume et des zones de diffusion). Néanmoins, il y a des problèmes récurrents en salle de musique. L'entreprise est revenue la semaine dernière et prévoit encore une intervention la semaine prochaine. Tout devrait donc être finalisé très rapidement. L'absence de sonnerie, quelle qu'elle soit, au gymnase, pose problème. Cela a déjà été signalé à la mairie (les locaux lui appartiennent), notamment lors du comité de sécurité publique. M Grimal, représentant de la commune, en prend note. Il faudra veiller à signaler de manière plus visible la tenue de l'exercice pour les gens de l'extérieur (affichage) car un taxi a voulu faire entrer un élève dont il avait la charge. Les représentants des parents demandent si un exercice a déjà été réalisé hors du temps de cours (pause méridienne ou récréation). La principale répond que la sonnerie d'alerte s'est déclenchée une fois de manière impromptue sur un temps hors cours et que les élèves ont bien réagi.

Le prochain exercice sera un exercice de confinement : aucune précision ne sera donnée sur la période de sa mise en œuvre.

ANNEXES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 mars 2018

GLOSSAIRE

DGH/DHG : dotation horaire globale

HP : heures poste

HSA : heure supplémentaire annuelle

HSE : heure supplémentaire effective

IMP : indemnité pour mission particulière

DBM : décision budgétaire modificative

DBN : diplôme national du brevet

PCS : catégorie socio professionnelle

RUPN : référents aux usages pédagogiques numériques

ECLORE : écoles collèges lycées pour la réussite des élèves

BMP : bloc de moyens provisoires

E/D : nombre d'élèves par division

PCS : catégories socio professionnelles